

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2018

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil dix-huit,

Le 5 mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 26 février 2018

Présents : les membres du Conseil Municipal

Absents excusés : Jean-Michel DRAPEAU ; Julien BOIS

Pouvoirs : Aucun

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- le point 4 portant sur la nomination d'un nouveau référent « Ambroisie »,
- le point 5 portant sur l'approbation de la nouvelle convention de fonctionnement proposée par la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'instruction des Autorisations des Droits du Sol

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rajout de ces points à l'ordre du jour.

1 - Subvention au CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est financé principalement par une subvention communale généralement votée lors de l'adoption du Budget Primitif. Ce dernier pouvant être adopté jusqu'au 15 avril, le Conseil Municipal peut néanmoins accorder des subventions avant le vote du budget dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice précédent. Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des dernières factures du CCAS, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au CCAS une subvention de 85 euros. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, accorde une subvention d'un montant de 85 euros au CCAS de BEON.

2 - Demande d'acquisition de parcelles communales par un particulier

Monsieur Sylvain BOIS a adressé un courrier à Monsieur le Maire et ses Conseillers ayant pour objet de se porter acquéreur d'un certain nombre de parcelles communales, voisines directement de plusieurs de ses propriétés, avec argumentation sur le bien-fondé de la demande (situation et prix)

Le Conseil est d'accord à l'unanimité sur le fond et sur le tarif de 2 parcelles situées au lieudit La grande vigne, 6 parcelles au lieudit Le Thovey, et 2 parcelles au Buisson.

Mais se prononce également à l'unanimité contre la vente au prix proposé de 20 € le m² de 2 parcelles situées au Buisson, répertoriées en zone constructible et s'entend sur une contre-proposition de 35 € le m², pour rester cohérent avec des propositions ou ventes ayant été faites à d'autres particuliers pour des parcelles communales.

Une réponse est adressée dans ce sens à Monsieur Sylvain BOIS

3 - Demande de subvention au FFA pour la rénovation du terrain de football

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux nécessaires de réfection du terrain de football comprenant la coupe d'arbres dont les racines envahissent le terrain et deviennent dangereuses pour les joueurs. Le montant estimatif des travaux s'élève à 14 656 € HT. Monsieur le Maire informe les

conseillers que ce projet est susceptible de recevoir une contribution du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.), aide financière issue de la contribution économique du football professionnel, destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du football amateur. Le F.A.F.A., permet de cofinancer des actions relatives à la création ou la mise aux normes d'installations sportives permettant un meilleur accueil des pratiquants et la sécurité de tous les utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, accepte à l'unanimité des membres présents la réalisation des travaux présentés, et décide de solliciter auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) l'octroi d'une subvention au titre des travaux de réfection du terrain de football du stade de BEON.

4 – Nomination d'un nouveau référent « Ambroisie »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur Paul BOIS l'informant de sa volonté de quitter sa fonction de délégué « Ambroisie » au sein de la Commune de BEON. Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, désigne Monsieur Eric LAUPIN comme nouveau référent « Ambroisie » et charge Monsieur le Maire d'en informer les services de l'Agence Régionale de Santé.

5 – Convention de fonctionnement entre la Communauté de Communes Bugey Sud et la Commune au 1^{er} janvier 2018 pour l'instruction des autorisations des droits du sol

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bugey Sud met à disposition un service mutualisé sous forme de prestations de services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol hormis celles relevant de la compétence de l'Etat.

Il rappelle également qu'au 1^{er} janvier 2018, 33 Communes adhèrent au service mutualisé d'instruction. Compte tenu des intégrations successives de Communes depuis 2007, le conseil communautaire, lors de sa séance en date du 27 février 2018, a décidé de proposer à l'ensemble des Communes adhérentes une nouvelle convention qui se substituera aux précédentes. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention préparé par la Communauté de Communes Bugey Sud. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, valide le projet de convention entre la Communauté de Communes Bugey Sud et la Commune de BEON et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4 – Informations et questions diverses

- 1) **Point Lecture et Numérique :** Isabelle MORLOTTI, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal que Sylvie ROCHA OLIVEIRA et elle-même ont rencontré Mme PAGNOT, responsable de l'antenne de Lecture publique à BELLEY. Mme PAGNOT a donné les informations suivantes : le fonctionnement actuel du PLN pourra perdurer jusqu'à fin juin 2018, date à laquelle le fonds de documents devra être rendu à la Bibliothèque de BELLEY. Le Département ne reprendra pas le mobilier (inutilisable pour les nouvelles bibliothèques municipales). Pour conserver l'activité bibliothèque à BEON il sera nécessaire de déclarer une association loi 1901, ayant pour but de promouvoir la lecture et le numérique.

Mme MORLOTTI informe les conseillers que les statuts et le règlement établis par les bénévoles sont prêts. Une assemblée générale devra être organisée ainsi que l'élection d'un bureau. L'Association fera appel aux dons, afin de proposer en prêt à la population des livres, des revues, des DVD et supports numériques, et prévoir une assistance informatique (consultation Internet, aide aux démarches, etc.). Cela nécessitera l'installation de la fibre optique à la Salle des Associations – le contrat Orange PRO actuel revenant beaucoup trop cher à la Commune – et l'acquisition d'un PC ou d'une tablette.

Ce projet devra être validé lors d'un prochain Conseil Municipal.

- 2) **PLU : Isabelle MORLOTTI** confirme que la prochaine réunion avec le bureau d'études **ATELIER DU TRIANGLE** est prévue le 20 Mars à 18 h pour la validation finale du projet en vue de son approbation en Conseil Municipal. La date initialement prévue avait été reportée car Monsieur **BENOIT** de l'**ATELIER DU TRIANGLE** ne s'était pas déplacé en raison d'une alerte vigilance orange de Météo France.
- 3) **Espace Naturel Sensible / La Sabla** : en raison de la présence de chauves-souris (espèce protégée), le propriétaire actuel de la Sabla ne peut poursuivre son activité sur la totalité du site et souhaite vendre la partie concernée par l'ENS. Une évaluation du terrain et des bâtiments concernés a été demandée à Maître **DOGNETON**, Notaire à **ARTEMARE**. Il est précisé qu'une modification du zonage dans le PLU serait inutile. La Commune peut se porter acquéreur avec une subvention de 80% du Département. Une demande d'estimation auprès des Domaines de France, par Monsieur **TOURNIER** de la Direction de l'Environnement de l'Ain, est actuellement en cours.
- 4) **Fonctionnement de la cantine scolaire** : suite à l'enquête faite auprès des parents d'élèves, 20 familles sur 24 se sont prononcées pour la modification du fonctionnement de la cantine. Isabelle MORLOTTI, en charge du dossier, informe qu'une réunion de la Commission scolaire aura lieu après le 20 mars. Cette réunion aura pour objet la finalisation des démarches pour une mise en place à la rentrée de Septembre 2018.
- 5) **Journées Européennes du Patrimoine** : comme chaque année la Communauté de Communes Bugey Sud propose aux Communes intéressées de participer aux Journées Européennes du Patrimoine qui auront lieu cette année les 15 et 16 septembre. Un référent doit être nommé. Isabelle MORLOTTI se propose et le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Pour l'organisation, Isabelle MORLOTTI sera aidée de Mme Sylvie **ROCHA OLIVEIRA** et des bénévoles du Point Lecture et Numérique. Une réunion de présentation de l'édition 2018 est organisée le 20 mars par la Communauté de Communes Bugey Sud.
- 6) **Collecte des ordures ménagères** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'ouvrir un troisième Point d'Apport Volontaire côté Ouest du village. Il propose l'acquisition de la parcelle D706 d'une contenance de 1205 m², appartenant à Mme **CHAMBON Odette**. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire une proposition d'achat à 0.90 € le m³ à Mme **CHAMBON**.
- 7) **Chemin de Chanduraz** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin de randonnée de Chanduraz a été fortement endommagé suite aux récentes intempéries. Afin de contribuer à sa remise en état, il propose une réunion de la commission des travaux et des utilisateurs concernés le 22 mars prochain.
- 8) **Communauté de Communes Bugey Sud** : Céline **LE CERF**, déléguée communautaire, donne connaissance des dernières décisions prises par le conseil communautaire lors de ses dernières séances. Elle fait notamment le point sur le nouveau fonctionnement du Transport A la Demande.

FIN DE LA SEANCE : 22h30

